

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHANTEIX

Le neuf avril deux mille vingt quatre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Catherine VIDAL - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET - Thierry LANNES - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHARREL - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE

Excusés représentés : Julien BARATAUD représenté par Catherine VIDAL

Excusés non représentés : Jean-François POUMIER

Madame Françoise SERRE est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 05 avril 2024

Délibération 04042024 – Organisation du temps scolaire rentrée 2024

Monsieur le maire fait part d'un courrier reçu de l'inspection académique relatif à l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2024. Il convient que le Conseil Municipal se prononce sur le maintien ou non de la formule dérogatoire actuelle à 4 jours hebdomadaires. Le conseil d'école a émis un avis favorable au maintien de la semaine à 4 jours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité, de **RENOUVELER** la dérogation et de **MAINTENIR** l'organisation actuelle du temps scolaire, à savoir 8 demi-journées sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) pour la rentrée de septembre 2024.

Membres présents : 13

Membres absents : 2

Votants : 13

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jean MOUZAT



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de TULLE et publication ou modification

Publié le 11/04/2024

Transmis au représentant de l'Etat le 10/04/2024